

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°54 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 10 au 16 avril 2017**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 16 avril 2017, au moins 421 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	4
<i>I.2. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i> .....	4
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> .....	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i> .....	5
<i>I.5. DROIT A L'EDUCATION</i> .....	7
<i>I.6. DROIT A UNE PROPRIETE</i> .....	8
<i>I.7.JUSTICE EQUITABLE</i> .....	8
<i>I.8.VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE</i> .....	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i> .....	9
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i> .....	9
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i> .....	9
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

***API** : Appui pour la Protection des Institutions*

***CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

***CNI** : Carte Nationale d'Identité*

***CPI** : Cour Pénale Internationale*

***CPP** : Code de procédure Pénal*

***CVR** : Commission Vérité Réconciliation*

***DAF** : Directeur Administratif et Financier*

***DPAE** : Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage*

***EAC**: East African Community*

***ECOFO**: Ecole Fondamentale*

***FAB** : Forces Armées du Burundi*

***FNL** : Front National de Libération*

***FRODEBU** : Front pour la Démocratie au Burundi*

***IPA** : Institut Pédagogique Appliquée*

***MSD** : Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

***SNR**: Service National de Renseignement*

***SOSUMO** : Société Sucrière du Moso*

***TGI** : Tribunal de Grande Instance*

***UA** : Union Africaine*

***UB** : Université du Burundi*

***UE** : Union Européenne*

***VBG** : Violence Basée sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 3 personnes tuées, 2 portées disparues, 4 torturées, 35 arrêtées arbitrairement et 1 personne a été victime de VBG.

Des policiers, des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres du FNL aile d'Agathon Rwasa, des militaires ex-FAB, ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit des différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### **Deux personnes tuées en Mairie de Bujumbura**

En date du 12 avril 2017, deux personnes ont été abattues par des policiers en patrouille aux quartiers Kibenga et Buterere en Mairie de Bujumbura. Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, ces personnes tuées, ont été accusées par la police d'appartenir à un groupe de bandits qui dépouillent les gens de leurs biens en utilisant des machettes.

### ***I.2. CAS D'ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

#### **Deux personnes enlevées puis portées disparues en commune Bukemba, province Rutana**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 avril 2017 indique que Ferdinand Vyimana, alias Setu, âgé de 33 ans, résidant au quartier Gihosha-rural, en Mairie de Bujumbura, membre du parti MSD et son ami prénommé Ernest, membre du parti FNL, ont été enlevés en date du 23 mars 2017 par des gens du SNR en province Rutana. Selon des sources sur place, ces deux personnes se sont rendues à la SOSUMO en commune Bukemba

pour un rendez-vous que Ferdinand Vyimana avait avec le DAF de la SOSUMO concernant des fournitures, en date du 23 mars 2017. Les mêmes sources ajoutent que Ferdinand Vyimana avait déjà reçu des menaces de mort extrêmement grave.

### ***1.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

#### **Une personne arrêtée et torturée en commune Kibago, province Makamba**

En date du 16 avril 2017, en commune Kibago, Juvénal Ndayishimiye, un retraité ex-FAB, âgé de plus de 60 ans, a été tabassé par un policier qui voulait imposer un couvre-feu. Il s'est défendu à l'aide d'une bouteille avant d'être arrêté par le chef de poste de police de la localité. Il a été conduit, menotté au cachot du poste de police de Kibago et le chef de poste est parti avec la clé de la menotte.

#### **Une personne arrêtée et torturée en province Kayanza**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 avril 2017 indique qu'en date du 9 avril 2017, vers 18 heures, sur la colline Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, le nommé Kibaya de la colline Karama, commune Kabarore, a été tabassé puis ligotés par des Imbonerakure dans un cabaret avant d'être acheminé dans le cachot de la police situé au chef-lieu de la commune. Ils l'ont accusé d'outrage au chef de l'Etat pour le seul fait d'avoir dit que ceux qui avaient voté pour le CNDD-FDD avaient mal voté.

#### **Deux personnes torturées en commune Nyabikere, province Karusi**

En date du 10 avril 2017, les nommés Butoyi et Rukara de la colline et zone Rurwiza, commune Nyabikere, province Karusi, ont été torturés et ligotés par des Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, Butoyi et Rukara ont été rançonnés d'une somme de 20 000 fbu avant d'être relâchés. Ils ont été accusés de destruction de l'environnement.

### ***1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

#### **Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 15 avril 2017, en commune Nyanza-lac, un groupe de jeunes Imbonerakure ont arrêté un brigadier de police du nom de Cyriaque Ntakirutimana, affecté au poste de police à Kayogoro. Les faits se sont passés la nuit du 15 avril 2017 à l'arrêt-bus à Muyange. Ce dernier a été conduit au cachot de police à Nyanza-lac et y a passé toute la nuit avant d'être libéré.

#### **Deux personnes arrêtées en province Bubanza**

En date du 13 avril 2017, Jean Paul Barutwanayo, ex-DPAE Bubanza et un prénommé Philippe, agronome communal de Mpanda, ont été arrêtés par la police puis conduits à Bujumbura par les agents du SNR. Ils ont été accusés d'avoir détournés les engrais chimiques, selon des sources sur place.

### **Une personne arrêtée en province Kayanza**

En date du 12 avril 2015, un militaire ex-FAB du nom de Cyprien Runyange a été arrêté par des policiers à son lieu de travail au chef-lieu de la province Kayanza. Il venait de passer quelques jours au Rwanda. Arrivé au Burundi, la police a procédé à une fouille perquisition à son domicile et à son lieu de travail mais rien de compromettant n'a été trouvé. Une information parvenue à notre rédaction indique que Cyprien Runyange a été relâché.

### **Une personne arrêtée en province Gitega**

En date du 14 avril 2017, Gaston Gahungu, chef de colline Songa, commune et province Gitega, a été arrêté sur ordre du commissaire de police anti-corruption en province Gitega. Selon des sources sur place, Gaston Gahungu a été accusé de détournement des taxes communales d'un montant de 180 000 fbu, accusation rejetée par ce dernier. Selon les mêmes sources, ce commissaire aurait eu des injonctions de la part de l'administrateur communal de Gitega, Valentin Nahimana pour des raisons politiques. Ce chef de colline arrêté est membre du parti politique FRODEBU de Léonce Ngendakumana et serait parmi les autorités à la base qui ne cesse de dénoncer les cas de bavures dans la province de Gitega. En 2012, il a reçu le prix du « Bon citoyen » décerné par le FOCODE pour son engagement en faveur du respect des droits de l'Homme.

### **Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté en province Ruyigi**

En date du 12 avril 2017, Adrien Nsengiyumva, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté et incarcéré dans le cachot de police au chef-lieu de la commune Bweru, province Ruyigi. Adrien Nsengiyumva est un enseignant de l'ECOFO Mubavu de la même commune. Selon des sources policières, il est accusé de planifier l'assassinat d'une personne.

Le président du FNL aile d'Agathon Rwasa en province Ruyigi, Honorable Pascal Bizumuremyi parle de la chasse à l'homme de leurs membres. Cela arrive au moment où en date du 6 avril 2017, Anaclet Magemanya, président du FNL aile Rwasa en commune Bweru avait été arrêté et incarcéré dans le cachot de la police à Rusengo, accusé de tenir illégalement des réunions clandestines.

En outre, au cours de son arrestation on a cherché des alibis à sa charge pour pouvoir l'appréhender. Selon nos sources, Magemanya était accusé d'escroquerie et en date du 3 avril 2017, le chef de zone Mubavu était venu voir le gouverneur de la province Ruyigi pour l'informer que ce Magemanya avait collecté une somme de plus de 530 000 fbu auprès de la population en leur promettant de leur donner des chèvres et qu'ils ont attendu en vain. Le mandat d'amener a été sorti sur demande du gouverneur et le chef de zone Bweru.

### **Une personne arrêtée en province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 avril 2017 indique que Moise\_Nimbona a été arrêté en date du 8 avril 2017 vers 19 heures par les Imbonerakure de la colline Bwome, zone Muhwazi, province Ruyigi. Il était sur une moto et comme le groupe des Imbonerakure était à sa poursuite, il a dû s'échapper en laissant sa moto sur le lieu mais il a été attrapé et conduit au cachot de police de Ruyigi avant d'être transféré à la prison, selon nos sources.

Selon le porte-parole de la police, Pierre Nkurikiye, un fusil a été découvert dans son sac qui se trouvait sur la moto. Moise Nimbona a été condamné à une peine de 5 ans d'emprisonnement ferme en date du 12 avril 2017. Il est accusé de trafic d'arme, selon nos sources.

#### **Un étudiant de l'UB arrêté en Mairie de Bujumbura**

En date du 14 avril 2017, Jean-Claude Hatungimana alias Kabizi, étudiant à l'UB, faculté d'économie bac II a été arrêté par des policiers de l'API à bord d'un véhicule immatriculé

D 4930 A sur l'avenue Muyinga tout près de l'IPA, Mairie de Bujumbura. Il a été conduit à l'un des cachots du SNR. Selon des sources policières, il est accusé d'avoir semé le désordre dans le campus Mutanga.

#### **Vingt et une personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date du 14 avril 2017, vingt et une personnes ont été interpellées par des policiers et militaires lors d'une fouille perquisition et contrôle des cahiers de ménage de la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura. Vingt ont été relâchées tandis une d'entre elle reste incarcéré au cachot de la zone Cibitoke car accusée de faire le commerce du chanvre.

#### **Trois personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 10 avril 2017, trois personnes, P. Claver Nduwayo, François Sinzumusi, Karagira tous originaire de la zone Mwumba, ont été arrêtées par la police et le motif de leur arrestation reste inconnu, selon des sources sur place. Elles ont été conduites au cachot de la commune Mugamba, précise notre source.

#### **Une personne arrêtée en commune Gitaramuka, province Karusi**

En date du 11 avril 2017, le nommé Alexandre Ngendakumana a été arrêté par la police au quartier Kirwati de la colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka de la province Karusi. Selon des sources sur place, la police a organisé une fouille perquisition chez Alexandre Ngendakumana, aucune arme n'a été saisie chez lui mais cela n'a pas empêché la police de le conduire au cachot de police de Gitaramuka.

### ***1.5. DROIT A L'EDUCATION***

#### **Renvoi de huit représentants des étudiants de l'UB, Mairie de Bujumbura**

En date du 12 avril 2017, Pacifique Ndayishimiye, Evrard Gashirahamwe, Epimède Kwizera, Emery Ncutinamagara, Jean Bosco Bakanibona, Désiré Havyarimana, Patience Mbonabuca et Aloys Bigirimana, tous représentants des étudiants ont été renvoyés de l'UB suite à la décision prise par le recteur de l'UB, Gaspard Banyankimbona. Ces étudiants sont accusés d'avoir falsifié des signatures sur la correspondance adressée au président Pierre Nkurunziza lui annonçant un préavis d'arrêt des activités.

Selon des sources sur place, cette décision est une violation du règlement académique car elle de la compétence du ministre de l'enseignement supérieur en ce qui concerne le renvoi d'un étudiant.

## ***1.6. DROIT A UNE PROPRIETE***

### **Expropriation et démolition des maisons en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural**

En date du 11 avril 2017, vingt-trois maisons des habitants de la colline Gasenyi commune Mutimbuzi, province Bujumbura ont été détruites. Ces maisons étaient construites tout près de la présidence de la République en construction. Les propriétaires de ces maisons dans la désolation totale ont indiqué qu'ils ne savent pas où aller étant donné qu'ils n'ont même pas été indemnisés, selon notre source.

Le Gouverneur de la province Bujumbura rural, Nadine Gacuti, a amené une machine pour procéder à la démolition de ces maisons. Le gouverneur Nadine Gacuti a dit à ces habitants que c'est une mise en application de la mesure du ministère ayant l'urbanisme dans ses attributions. Après les discussions, la police présente sur la colline Gasenyi a dispersé la foule pour commencer la démolition. Cette machine a alors procédé à la démolition de ces 23 maisons dont nombreuses ont été construites après avoir contracté des crédits bancaires. Les propriétaires de ces maisons disent qu'ils ne savent à quel Saint se vouer. Une maman pleurant devant sa maison réduite en terre indique qu'elle ne voit pas où elle va mettre ses enfants qui vont bientôt dormir dans la rue.

Le gouverneur de la province Bujumbura rural a dit à ces habitants victimes qui ne savent où aller de se rendre au chef-lieu de la commune Mutimbuzi. Côté Gouvernement, ils indiquent que les indemnités pour 40 hectares où cette présidence est en train d'être construite, ont été données il y a longtemps, indemnités qui ne sont pas parvenues aux destinataires.

### **Expropriation des propriétés en province Muramvya**

En dates des 10 et 11 avril 2017 à Kirwati, zone, commune et province Muramvya, des Imbonerakure Anicet, Gaca, Etienne, Omer et Jonas ont abattu les arbres de la parcelle d'une personne connu sous le nom de Madagasha, un retraité de la DPAE Muramvya et se sont appropriés des parcelles .

## ***1.7.JUSTICE EQUITABLE***

### **Des personnes détenues illégalement en province Makamba**

En date du 10 avril 2017, sept personnes Judith Ndiokubwayo, Dominique Nyandwi, Lévis Nkurunziza, Germain Toyi, Venant Nyandwi, Noël Ndamuhawenimana, Richard Nkurunziza et Gordien Nkunzimana, arrêtés en commune Nyanza-lac, accusés de rébellion par le parquet, ont comparu au TGI Makamba. Un seul présumé sur sept avait une assistance judiciaire. Le 12 avril 2017, la chambre de conseil du TGI Makamba a décidé la libération provisoire de 5 des présumés rebelles. Malgré la décision de la chambre de conseil, le parquet a refusé leur libération après avoir fait appel à la cour d'appel de Bururi. Ce que les défenseurs des droits humains qualifient de violation grave de la loi. Il aurait d'abord dû les libérer et ensuite faire appel. C'est une violation de la loi en son article 127 du CPP burundais qui stipule que :



*« Pendant le délai d'appel et, en cas d'appel, jusqu'à la décision, l'inculpé est maintenu en l'état où l'ordonnance du juge l'a placé, aussi longtemps que le délai de validité de cette ordonnance n'est pas expiré. Au cas où le juge l'avait mis en détention, l'inculpé est mis en liberté provisoire à partir de l'expiration du délai d'appel. »*

Ces présumés ont tous été transférés à la prison centrale de Rumonge le 14 avril 2017.

## ***I.8. VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE***

### **Une fillette violée en commune Buhiga, province Karusi**

En date du 10 avril 2017, une fillette âgée de 4 ans prénommée E. a été violée sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karusi. Selon des sources sur place, l'auteur du viol est un certain Dunia, âgé de 40 ans.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES***

#### **Un corps sans vie retrouvé au quartier Kinanira III, Mairie de Bujumbura**

En date du 11 avril 2017, le cadavre de Stany Niyonizigiye, alias Yorogo, comptable du projet Giriyuja de l'ONG terre des hommes à Bujumbura, a été découvert aux environs de 10 mètres de son domicile par des agents de la société de gardiennage KK security en dessous de son véhicule au quartier Kinanira III, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. La victime avait des blessures au niveau de la tête.

### ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

#### **Deux personnes blessées en province Kayanza**

En date du 12 avril 2017, dans la zone Nyabihogo, commune et province Kayanza, la famille de Melchior Nyabenda a été attaquée par des hommes inconnus et l'ont grièvement blessé ainsi que son épouse Jeanne Nizigiymana. Ils ont été acheminés à l'hôpital de Kayanza et immédiatement transféré à Bujumbura à cause de la gravité de leur état.

#### **Quatre personnes blessées en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura**

En date du 10 avril 2017, un groupe armé non identifié a ouvert le feu sur des vendeurs de charbon tout près de l'ECOFO de la paroisse Saint-Joseph au quartier III, zone urbaine de Ngagara, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Quatre personnes ont été blessées lors de cette attaque.

### ***II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES***

#### **Une personne tuée en commune Rugazi, province Bubanza**

En date du 14 avril 2017, vers 14 heures, en zone Ruce, commune Rugazi, province Bubanza, un policier Antoine Ndayisenga APN 082212, a tué sa femme à l'aide de son arme à feu. Selon nos sources, cette femme lui apportait ses 2 enfants et voulait aller se marier à un militaire venu de la mission de maintien de la paix en Somalie. Après avoir assassiné sa femme, Antoine Ndayisenga s'est caché et s'est tué aussi.

### **Une personne tuée en province Ruyigi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 avril 2017 indique que Gérard Hakizimana, commerçant, a tué sa femme du nom d'Emmanuella Niyimbeshjehe, en date du 8 avril 2017, sur la colline Nyamigina, zone Kabanga, commune Kinyinya, province Ruyigi, selon nos sources. Selon les mêmes sources, ce couple avait passé la soirée du 8 avril 2017 en train de se disputer. La femme a été retrouvée morte dans sa maison. La victime avait empêché son mari de prendre une seconde femme, selon les mêmes sources.

### **Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 11 avril 2017, vers 16 heures, sur la colline Saswe, commune Kayokwe, un prénommé Damien a été tué par son frère Bucumi. Selon des sources sur place, la police serait par surprise entrée dans la maison de Bucumi vers 6 heures du matin pour chercher l'« Umudiringi » (boisson prohibée) fréquemment consommé par la population de Mwaro. Elle y a trouvé au moins 100 litres selon la population de la localité. Comme Bucumi et Damien n'étaient pas en bon termes suite aux problèmes fonciers, Bucumi a directement pensé que c'est Damien qui aurait informé la police qu'il a dans sa maison cette boisson. C'est vers 16 heures que Bucumi a pris une grosse pierre et l'a jeté sur Damien au niveau de la tête. Ce dernier est tombé par terre et son frère a pris une matraque pour l'achever et il a pris le large avec sa famille et est resté introuvable.

### **Une personne morte au cachot du parquet en province Makamba**

En date du 16 avril 2017, un détenu du nom de Jean NIYONGABO, originaire de la colline Gicungwe commune Burambi, province Rumonge, est mort au cachot du parquet de Makamba suite au manque de soins de santé. Selon des sources sur place, ce dernier a demandé la permission d'aller se faire soigner sans succès. Jean Niyongabo était accusé par le parquet de Makamba, d'escroquerie.

### **Irrégularités dans la mise en place des membres CVR dans les provinces Cibitoke et Kayanza**

En province Kayanza, en date du 10 avril 2017, il a été organisé des élections pour le choix des dirigeants de la CVR, ceux qui ont été invité étaient uniquement du parti CNDD-FDD et ceux qui sont proche du pouvoir. Officiellement ceux qui devaient être invité étaient les représentants des associations, les églises et les partis. Mais l'administration avaient seulement invités les membres du parti au pouvoir ainsi que les proches du pouvoir. A l'entrée de la salle on donnait un petit papier à chaque personne ou était inscrit les noms des personnes qui devaient être choisis.

En province Cibitoke, les listes des membres de la CVR en communes Bukinanyana et Mabayi tardent à sortir car ces listes doivent transiter au sein du parti CNDD-FDD pour être amendées, selon nos sources. En commune Rugombo, la liste a suivi les normes suite à l'intervention musclée des membres de la société civile. En commune Mugina, il n'y a pas celui qui représente la société civile.

### **Pénurie du carburant au sud du pays**

Une information parvenue en notre rédaction en date 16 avril 2017 indique qu'il y a une pénurie du carburant au sud du pays plus particulièrement dans la province de Bururi. Selon des sources sur place, les descentes sur terrain pour exécution des jugements et des constats faites par les cours et tribunaux sont momentanément suspendues. Les cas les plus parlants sont les transferts des prévenus arrêtés dans différents cachots de la province qui y restent détenus. Notre source précise que ce n'est pas seulement la police, les cours et les tribunaux qui sont bloqués mais également dans le secteur de la santé où les activités de supervision sont suspendues. Les conséquences ne se limitent pas seulement dans ces secteurs ci-haut cités, on observe aussi la hausse du prix des tickets de bus à 100 %, les prix des produits de première nécessité sont également revus à la hausse.

### **Une fouille perquisition en province Cankuzo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 avril 2017 indique qu'une fouille perquisition par les policiers accompagnés des administratifs à la base a eu lieu le matin du 7 avril 2017 au quartier Ndava du centre urbain de Cankuzo à la recherche des boissons prohibées communément appelé « Umuraha ». Ils y ont trouvé des gens qui n'ont pas de cartes d'identité et les ont conduits au cachot mais ont été tous libérés les uns en cours de route moyennant une rançon de 5000 à 7000 fbu chacun.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires et illégales.

La crainte de voir les crimes contre les présumés opposants se généraliser est grande suite au retrait du Burundi de la CPI et à la minimisation de toute sorte de pression étrangère par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue ITEKA recommande :

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi ;
- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ;
- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations ;

- De revoir minutieusement son système de paiement des militaires burundais en mission de paix afin de ne pas continuer à financer un gouvernement responsable de graves violations des droits de l'Homme.

#### **D) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

#### **E) A la Médiation**

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

#### **F) A l'ÉAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

#### **G) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **H) A la CPI :**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.